

Vers d'autres solutions à l'incinération des déchets

Le tri mécano-biologique, la méthanisation ou encore l'enfouissement sont des alternatives – qui ne sont pas parfaites – à l'incinération des ordures ménagères.

LE 18 JUIN dernier, le préfet du Puy-de-Dôme, Dominique Schmitt, a annoncé qu'il refusait d'accorder l'autorisation de construire une usine d'incinération. Cette annonce faite devant le conseil général chargé de l'élaboration du schéma départemental du traitement des déchets va dans le sens de ce que demandait une pétition lancée au cours de l'été 2006 par des médecins clermontois. « *Ce n'est pas pour des raisons sanitaires. Nous n'en sommes plus au stade du principe de précaution en matière d'incinération* », a toutefois indiqué le préfet.

Il a justifié son choix par la possibilité de difficultés juridiques inhérentes au plan départemental d'élimination des déchets ménagers, par un surdimensionnement de l'incinérateur, et enfin par l'absence d'un volet « valorisation énergétique » requis par la loi d'orientation Grenelle-Environnement. Cette décision satisfait les militants historiques anti-incinérateurs qui entendent bien en faire un cas d'école contre les projets en cours dans d'autres régions françaises. Mais ce « non à l'incinérateur » ne résout en rien la question du traitement des déchets. Les 670 000 Puydômois produisent chaque année 368 000 tonnes d'ordures ménagères et il faudra bien les traiter d'une manière ou d'une autre.

« *En matière de traitement des déchets ménagers, il n'y a pas de solution technique miracle*, prévient le délégué régional Auvergne de l'Ademe, Rémi Chabrilat. *Toutes les méthodes envisageables ont leurs faiblesses.* » Le tri mécano-biologique permet une valorisation des matières recyclables ainsi qu'une valorisation biologique en



Quel que soit le mode d'élimination des déchets, ici l'incinérateur de Lyon, l'implication du citoyen dans le tri est indispensable. Signatures

extrayant des déchets biodégradables pouvant donner du compost. Mais cette formule requiert en amont un tri extrêmement exigeant. « *Pour le moment, cette technique, tout comme celle de la méthanisation d'ailleurs, n'a pas encore été testée sur des gros tonnages* », précise le délégué régional Ademe.

Vingt ans de tergiversations

La méthanisation, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique, nécessite des matières organiques comme des tontes de pelouse. Au final, on obtient des biogaz et des « digestats », forme de compost, dont la qualité varie grandement selon la présence ou non de métaux lourds. En clair, là aussi l'implication du citoyen dans son tri au quotidien doit être importante.

Il est également possible d'enfouir les déchets. Cette méthode qui allie le dépôt, généralement sur des terrains peu poreux type argile, à la méthanisation, prend beaucoup de place et reste discutable quant à la question de la pollution de l'eau et du traitement des biogaz. C'est encore l'incinération, les questions de santé mises de

côté, qui réduit le plus les déchets. De toute façon, quelle que soit la méthode choisie, il restera toujours des déchets de déchets, des rebuts, des restes, des résidus..., qu'il faudra enterrer quelque part.

Vingt ans de tergiversations politiques ont abouti à cette situation. La plupart des centres d'enfouissement technique (CET) du département arrivent à saturation en 2009, si bien que les déchets puydômois sont exportés vers d'autres départements voisins comme l'Allier. Un transfert qui coûte cher : la fourchette de prix d'une tonne de déchets à enfouir varie entre 40 et 110 euros la tonne selon les CET. Et ce, sans compter le prix du transport qui ne pourra qu'alourdir la note au fil de la hausse du pétrole.

Le préfet a demandé aux collectivités locales de trouver au plus vite un terrain d'entente en révisant le plan départemental d'élimination des déchets. Mais cette révision prend du temps, et tout bien mené, le Puy-de-Dôme ne pourra pas retrouver la pleine maîtrise du devenir de ses poubelles avant six ans, estiment les spécialistes de la question.

LAURENCE ADDARIO